

# *Le Petit Saint-Montais*

**Trimestriel**

*Foyer Rural*

**SAINT-MONT**

**N° 121**

**Automne 2025**

Bel automne à  
toutes et à tous!

# Edito

L'été 2025 aura été très chaud, caniculaire à plusieurs reprises!

Les températures sont montées à plus de 40 degrés à la mi-août. Il n'a pas plus pendant 2 mois et demi!

Ces températures deviennent malheureusement la norme partout en Europe et les records se multiplient.

Auparavant, elles étaient exceptionnelles mais beaucoup plus meurtrières.

La canicule de 2003, avait fait 15 000 morts en France.

La canicule la plus meurtrière jamais enregistrée dans l'Hexagone, avec plus de 46 000 décès, fut celle de l'été 1911. La France a fait face à une canicule anormalement précoce.

Pendant 70 jours, du 4 juillet au 13 septembre, l'Hexagone a cuit à l'étouffée sans un seul jour de pluie!

Chantal PETIT

## Nouvelles en bref de A à Z

# A

gave :

Cet été nous avons pu admirer l'émergence de cette magnifique fleur d'agave à côté du parking devant le multi services (photo en couverture). Merci à Christian TOLLIS de l'avoir immortalisée!



# C

chien errant :

Un chien errant parcourt les rues du village historique et tue les chats des habitants. De plus, ce chien est agressif. Le propriétaire est responsable des actes de son animal.

**Surveillez vos chiens et empêchez –les d'errer hors de votre propriété !**

# F

ibre:

Il est temps, pour ceux qui veulent conserver un numéro de téléphone fixe, de passer à la fibre!

La fermeture du réseau fibre est prévue pour 2029.

L'ensemble des services sur cuivre sera arrêté et les utilisateurs devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

**N'attendez pas le dernier moment car les travaux se font maintenant!**

# G

ym adaptée:

Tous les vendredis à 10h au foyer, l'association Siel Bleu avec Elsa anime des séances de gymnastique adaptée.

Toutes les personnes intéressées peuvent venir voir comment se passent les séances.



# P

etit saint-montais:

Le petit journal du village est distribué à chaque changement de saison.

N'hésitez pas à envoyer vos articles le plus rapidement possible!

[chantal.petit32@orange.fr](mailto:chantal.petit32@orange.fr)

## Carnet Noir



Nous avons appris le décès accidentel de Mme Martinez.

Mr et Mme MARTINEZ habitent à la maison MAIGNE depuis de nombreuses années.

Nous présentons à sa famille nos condoléances attristées.

Méryl LOUIT, notre secrétaire de mairie, a eu la douleur de perdre sa maman.

Elle était veilleuse de nuit à l'EHPAD de Riscle depuis de nombreuses années et était très appréciée des résidents.

En ce douloureux moment nous présentons à cette famille endeuillée nos condoléances les plus chaleureuses et beaucoup de courage.

## Carnet Rose et Bleu



Lyam et Kaléhann sont ravis de vous présenter leur petite sœur, née à Nouméa le 29 juillet 2025.

Les grands-parents, Michel et Chantal PETIT ont hâte de rencontrer leur nouvelle petite fille, Eléhana.

Félicitations aux heureux parents, Pierre et Sandra!

Hélène et Benoît BASSET et leurs enfants, Aurore, Ambroise et Marceau sont heureux de vous annoncer la naissance de Roch le 15 août 2025.

Aude et Thierry ROUILLARD sont impatients d'accueillir bientôt Roch au quartier Du Cos.

Nos félicitations aux parents et grands-parents pour cet heureux évènement et beaucoup de bonheur à Roch !



# La Cave Coopérative

La cave coopérative a décroché des distinctions majeures face à 112 caves du monde entier lors d'un concours international.

Reconnue première cave coopérative de France, Plaimont a été désignée deuxième meilleure coopérative viticole du monde!

La cuvée Plénitude 2019 en AOC Madiran a été reconnue comme meilleur vin rouge français à la dégustation .



De belles récompenses pour tout le travail effectué!

## Visite de la ministre du tourisme

La ministre du tourisme, Nathalie DELATTRE, a été accueillie à la mairie de Saint-Mont par le maire. Au programme de sa visite, une journée chargée dans le Gers. D'abord, ce fut la cave et plus exactement l'atelier des cépages qui a été l'objet d'une découverte. Des explications lui ont été apportées tout au long de son parcours par le directeur de Plaimont. Puis, la ministre s'est rendue dans la salle d'exposition



de la Galerie Bleue Plaimont pour des discours de bienvenue, mais aussi pour évoquer la stratégie touristique de notre pays. Elle a ensuite pu dialoguer avec les différentes personnes présentes avant de reprendre la route pour, dans un premier temps, une visite au château de LAVARDENS, et dans un second temps, finir la soirée à Marciac, accueillie par Jean-Louis GUILHAUMON, président de « Jazz in Marciac ».



# Les joyeux compagnons 1/3

## Pèlerinage des malades à Lourdes le dimanche 17 août 2025 :

A cette occasion, participaient Josette COURTADE, Bernadette BOUEILH, Ginette LABRUFFE, Christiane De SAMPIGNY, Luc et Marie-Luce PLOUVIER, Marion et John, tous adhérents du club.

La tradition a été renouvelée avec l'offre à l'accueil Notre Dame de 12 couvertures qui servent aux malades pour leur promenade.

Yvette DEDEBAN tricote les carrés. Il faut 25 carrés pour faire une couverture.

Depuis 2020, chaque année, ce sont 300 carrés tricotés et assemblés par l'atelier couture.. Merci à toutes ces petites mains.

Petite déception ce jour-là, la ville de Lourdes était envahie par des centaines de caravanes de roumains (2000 dans la journée) qui arrivaient pour leur pèlerinage.

Comme ils étaient prioritaires, nous n'avons pas pu accéder à l'accueil Notre Dame. Nous avons confié nos couvertures à Dany PERISSE qui devait les remettre à Lourdes au début du mois de septembre..

Ce fût quand même une belle journée pour tout le monde!

Modèles de couvertures



## Rencontre belote Interclubs

Le vendredi 5 septembre, 22 équipes de l'interclubs (Beaumarchés, Barcelonne, Lannux, Viella et St Mont) se sont retrouvées au foyer de St Mont pour jouer en trois parties et décider des participants qui disputeront le concours départemental à Vic Fezensac, le mardi 23 septembre.

Pour Saint Mont, une équipe a gagné les trois parties: Marcel MORATELLO et Jacques DARZAC.

5 équipes sont inscrites pour le concours à Vic Fezensac.

Une belle rencontre dans une ambiance chaleureuse, comme on les aime à Saint Mont.

Elle se terminait par un goûter: pâtisseries confectionnées par les dames du club, accompagnées de Charme de colombelle, café et chocolat. MERCI à ceux et celles qui aident à préparer.



# Les joyeux compagnons 2/3

## Activités :

\* A partir du Jeudi 28 Août , reprise des séances de stretching postural.

**Tous les jeudis de 10h30 à 11h30** au foyer de Saint Mont. Animé par Thierry BARTHERES

\* Reprise des séances de gymnastique adaptée, animées par Elsa ARRASSUS au foyer de St Mont de **10 h à 11Heures tous les vendredis.**

Convention avec Siel Bleu avec une subvention. La séance coûte 24,60 € et cette somme est divisée par le nombre de participants (environ 2.50 € la séance).

**Des places sont libres. Renseignements: Josette COURTADE 06 30 21 98 02**

\* **Tous les jeudis :** atelier de broderie, tricot ou simplement pour passer un moment de **14h30 à 17 h.**

\* **Tous les 1<sup>ers</sup> mardi du mois :** Réunion mensuelle, avec loto, belote, infos du club et goûter.

\* **Gers Numérique :**

Des ateliers individuels sont organisés pour aider à prendre en main l'outil numérique (internet, mail, applications....).

Ces ateliers sont menés par un Conseiller numérique prénommé Mathieu.

**Il se déplace une fois par mois à la Maison des Associations de 10 h à 12 Heures. Ces séances sont gratuites et ouvertes à tous les saint-montais, pas besoin d'être adhérent du club, c'est une chance! Sachons en profiter!**

Prochaines dates :

**Mardi 16 Septembre – Mardi 14 Octobre – Mardi 18 Novembre – Mardi 16 Décembre**

## Evénements à venir:

**Dimanche 26 octobre 2025 :** loto annuel à 14h30 au foyer rural de Saint Mont.

Nombreux lots, produits locaux.

**Vendredi 21 Novembre 2025 :** Concours de belote au foyer à 20h30.

14.00 € par équipe, un lot à chaque joueur



**Dimanche 25 janvier 2026 :** Thé dansant au foyer, ouvert à tous.

Josette COURTADE

# Les joyeux compagnons 3/3

## Les Joyeux Compagnons au Pays Basque, le 12 juin 2025

La « Villa Arnaga » et la Chocolaterie-Musée « Puyodebat » à Cambo-les-Bains :

**Arnaga**, demeure d'Edmond Rostand, est un lieu d'exception classé Monument Historique. C'est l'une des plus belles villas néo-basques de la région. Une **maison-musée** construite en 1906, conçue comme un véritable palais moderne pour l'époque : électricité, chauffage central, larges baies vitrées, eau chaude et salles de bains... un confort rare au début du XX<sup>e</sup> siècle ! Une maison pensée presque comme un décor de théâtre : chaque pièce a un thème, une ambiance. L'intérieur raffiné reflète le goût de Rostand pour l'art, la littérature et le théâtre avec un mobilier élégant, fresques, objets personnels et souvenirs littéraires. Après le triomphe parisien de *Cyrano de Bergerac* (1897) puis de *L'Aiglon* (1900), en raison de problèmes de santé il quitta la vie Parisienne. La maison fut agencée pour accueillir sa famille : son épouse, la poétesse Rosemonde Gérard, et leurs deux enfants, Maurice (devenu académicien) et Jean (futur aviateur et écrivain) et recevoir amis et personnalités politiques de tout bord. A Arnaga il écrivit *Chantecler* (créé à Paris en 1910). Gérard Depardieu a fait don de son César remporté en 1991 pour sa performance dans le film « *Cyrano de Bergerac* » ; il est exposé dans la bibliothèque.

**Les jardins de la Villa Arnaga** sont labellisés « Jardin Remarquable ». Sur 15 hectares, ils ont été conçus comme une mise en scène végétale selon deux styles opposés ; en façade un jardin à la française : symétrique, ordonné, avec des parterres de fleurs, des bassins, des fontaines, des pergolas, des allées rectilignes, et à l'arrière un jardin à l'anglaise : plus libre, vallonné et naturel, des bosquets, avec perspectives sur le paysage basque.

**Au repas convivial** au restaurant à Cambo-les-Bains nous avons apprécié une « AXOA de veau » cuisinée dans la pure tradition basquaise.... Et surprise du vin de Plaimont !

L'après-midi fut consacrée à la visite de la **Chocolaterie-Musée familiale « Puyodebat »**. Une visite guidée pour comprendre toutes les étapes, de la fève de cacao à la tablette de chocolat, puis dégustation gratuite. Le musée présente une Collection d'outils anciens, machines et ustensiles utilisés autrefois pour la fabrication du chocolat, illustrant l'évolution des techniques et une impressionnante collection d'objets anciens : affiches, boîtes, moules, chocolatières. La chocolaterie Puyodebat travaille principalement avec du cacao en provenance du Venezuela et de l'Equateur, réputés pour la qualité de leurs fèves de cacao, souvent utilisées pour les chocolats fins et grands crus. Des relations directes sont aussi établies en direct avec les producteurs locaux à travers le monde (Brésil, Mexique, République dominicaine)

Ce fut une belle occasion de partager ensemble, une nouvelle fois, une journée dépaysante, agréable, culturelle et éducative autour du chocolat... Basque. Merci à Josette d'avoir choisi cette destination et à Marcel en tant qu'aide au conducteur du bus.

Julien CASTAING



La villa Arnaga



# La transhumance



Sous un soleil radieux et des températures estivales, ils sont venus en nombre accompagner le troupeau de la traditionnelle transhumance!

Comme chaque année, et la dernière avant sa retraite, maîtresse Jacqueline a amené son petit troupeau d'élèves qui était impatient de voir les moutons!

160 convives se sont attablés sous les arbres des communaux et ont beaucoup apprécié le repas confectionné et servi par les bénévoles du club des Joyeux Compagnons.

Un merci particulier à Joséphine PLOUVIER KUNTZ qui, avant d'aller à l'école, a goûté les carottes râpées et donné son accord sur l'assaisonnement! Elle est revenue, après l'école, pour ranger les ustensiles avec Marie-Claude DUVIGNAU!

Ce fût encore un beau succès pour la Présidente, Josette COURTADE. Certains sont déjà inscrits pour la prochaine édition...



# La fête du village



Repas du samedi soir avec retransmission du match de rugby.

De nombreux Maires étaient présents.

Le pique-nique du dimanche midi toujours aussi apprécié.



Le repas du lundi midi a affiché complet. Les participants ont apprécié la climatisation du foyer!



Même si le samedi soir a été peu fréquenté, Nadaù étant à Riscle, les autres activités et repas qui ont rythmé les 4 jours de fête se sont bien déroulés et ont eu un bilan positif.

Merci à tous les bénévoles du Foyer Rural!

# Le vide grenier



Le vide grenier a connu un franc succès, promeneurs et exposants étant de plus en plus nombreux!

La bonne humeur était au rendez-vous! Merci à tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette journée!



# Le vide grenier

Petit album photos souvenir !



L'heure du casse-croûte!



# La pêche

Le traditionnel concours de pêche a eu lieu le dimanche 10 août avec 44 pêcheurs engagés. Le premier a sorti plus de 8kgs de poissons!

Merci aux amis des pêcheurs pour leur aide aux grillades! Le repas a régalé les convives.



Le dimanche 24 août, la société de pêche a organisé une rencontre amicale avec les pêcheurs plaisantins. 20 pêcheurs issus des 2 sociétés se sont retrouvés sur les bords de l'Adour à Barcelonne. Les prises ont été maigres dans l'ensemble... Jean-Pierre LAFFITTE termine premier avec plus de 2 kgs de poissons et remporte le challenge Serge BOUEILH. Les échanges ont pu continuer autour d'un bon repas.



# Vignoble en course



Bravo à nos athlètes:  
Isabelle, Franck, Alain  
et Céline!



2000 participants pour cette nouvelle édition !

Coueurs, marcheurs, vététistes...ils ont tous été unanimes...ce fût une très belle journée!

Dans une très bonne ambiance, les bénévoles du Foyer Rural ont assuré les 2 repas de la journée.

La météo , l'ambiance musicale, la bonne humeur de tous les participants...tout était au top!

Le Foyer Rural se félicite du partenariat avec le syndicat des vins pour la réussite de cette manifestation et remercie tous les bénévoles!



# *Le quartier du cos*



Le mercredi 30 juillet 2025, une grande partie du quartier s'est retrouvée pour le traditionnel repas des voisins.

Si chacun a amené un ou plusieurs plats, nous n'avons pas réussi à manger toutes les victuailles.

Moments chaleureux et conviviaux comme nous les aimons, la soirée a été partagée autour de nombreux souvenirs du quartier.

Merci à Thierry R qui met à cœur de relancer tout le monde chaque année et merci à tous ceux qui ont participé.

On se retrouve l'année prochaine !!!!



# En direct du conseil municipal

**MERCREDI 7 MAI 2025**

## 1) Redevance d'occupation du domaine public par Orange

Vu le décret du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des postes et communications électroniques) fixant les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communication électroniques et encadrant le montant de certaines redevances. Considérant que ces taux sont revalorisés chaque 1<sup>er</sup> janvier ; Considérant l'occupation du domaine public par Orange ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à recouvrer les redevances maximales d'occupation du domaine public communal à savoir pour 2025 :

ARTERE AERIENNE	6.197 kms	64,87 €	402,00 €
ARTERE SOUTERR.	1.308 kms	48,65 €	63,63 €
		TOTAL	465,63 €

## 2) Choix de l'établissement bancaire pour emprunt

Le maire rappelle le vote du budget et l'inscription d'un emprunt en investissement.

Cinq établissements bancaires ont été contactés par mail : Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne, Crédit Agricole Aquitaine, La Banque Postale, la Caisse d'Epargne et la Banque Populaire Occitane. Trois établissements bancaires n'ont pas envoyé leurs propositions ; les autres sont présentées dans un tableau :

La plupart des emprunts sont effectués au Crédit Agricole Pyrénées Gascogne

Banque	Taux	Echéance	Intérêts
Crédit Agricole Aquit.	3,75 %	8.837,59 €	32.563,92 €
Crédit Agricole PG	3,64 %	8.769,18 €	31.537,70 €
La Banque Postale	3,79 %	8.862,54 €	33.190,77 €
Caisse d'Epargne	Pas de réponse de cette banque		
B.P.O.C.	Pas de réponse de cette banque		

Après avoir entendu l'exposé du maire, le **conseil municipal** délibère et décide à la majorité des votants :

- \* de choisir l'établissement bancaire Crédit Agricole Pyrénées Gascogne,
- \* d'emprunter la somme de 100.000 € sur une durée de 15 ans avec un remboursement annuel,
- \* d'autoriser le maire à signer tous documents pour contractualiser l'emprunt,

## 3) Organisation de la journée du 8 mai

Le maire, Michel PETIT, souhaite faire le point sur la journée.

Les bleuets sont arrivés il faudra trouver quelqu'un pour assurer la vente, sachant que le Foyer Rural encaisse la recette et refait un chèque à l'ONAC. Le discours a été envoyé par le Ministre des Armées. Nos deux anciens combattants étant malades, il sera demandé à un autre ancien combattant et au plus âgé des conseillers municipaux de porter pour l'un le drapeau, pour l'autre la gerbe de la mairie.

Les tables seront installées à 10h45 pour un début de cérémonie à 11h30.

L'apéritif est prêt.

## 4) Compte-rendu du conseil communautaire du 14 avril 2025

Le maire relate aux conseillers le conseil communautaire qui s'est déroulé à Riscle le 14 avril 2025. Il commente les points de l'ordre du jour :

### **Finances :**

Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 (budget principal, budget zone artisanale de Saint-Germé)  
Vote des taux d'imposition et de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Participations et subventions 2025

Présentation et vote des Budgets Primitifs 2025

### **Ecole, Enfance, Jeunesse :**

Renouvellement de la convention pour l'Accueil Jeunes et le Centre de Loisirs Associé aux Collèges (CLAC) avec l'Association Pierre et Terre

### **Personnel :**

Recrutement d'agents contractuels à durée déterminée : secrétaire médical et auxiliaire de puériculture conformément aux dispositions de l'article L.332-8.3° du code général de la fonction publique

Recrutement d'un agent contractuel à durée déterminée : médecin conformément aux dispositions de l'article L.332-8.1° du code général de la fonction publique

### **Administration Générale :**

Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) Adour Amont

### **Questions diverses**

## 5) Formations du personnel communal

Mathieu FORNEROD est stagiaire depuis le 01/09/2025. Il va donc suivre le stage d'intégration dans la fonction publique territoriale. Ce stage se déroule à AUCH du 21 au 27 mai 2025. Le maire commente la formation qu'il recevra.

De plus, une formation décentralisée aura lieu à Viella pour l'habilitation électrique. Les deux employés du service technique y participeront.

## 6) Aménagement des coustous

Le maire, conformément à la décision du conseil municipal du 17 décembre 2027, et du choix de l'entreprise SOULES, a signé le devis dont la validité avait été prolongé jusqu'au vote du budget.

Pour l'instant, cette entreprise n'a pas repris contact. Pourtant, le maire a téléphoné et un employé a confirmé la réception du devis signé. Il lui a même été signifié qu'un technicien prendrait contact pour venir planifier les travaux. Le maire demande à Corentin s'il peut voir à nouveau où en est ce dossier.

## 7) Points sur les commissions

**Budget et Finances :** Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été abordé lors de l'ordre du jour pour le choix de l'établissement bancaire. Murielle signale qu'elle fera le point sur les dépenses avec la secrétaire. Il lui semble que certains articles sont peut-être en dépassement.

**Embellissement et protection du cadre de vie :** Présidente – Coralie CANTAU

Coralie fait le point sur les plantations. Pour l'instant, les pensées serviront pour le char de la fête des fleurs. Puis la réunion sera réunie fin mai pour des plantations début Juin. Elle s'interroge sur la participation au concours des villages fleuris. Le maire lui répond que c'est pour avoir une analyse de l'aménagement paysager des coustous.

# En direct du conseil municipal (suite)

Nathalie intervient pour signaler que des plantes sur les espaces publics ont été enlevées. Un rappel sera fait aux habitants pour leur signaler que toute plantation voulue et décidée par le conseil municipal doit rester en place. Aucun habitant n'est autorisé à arracher des plantations sous quel prétexte que ce soit.

**Prévention des risques :** Présidente – Christine BOUEILH

Christine étant absente, le maire rappelle la lettre et la réponse faite à une habitante de la rue du Pic. Même si la circulation reste à double sens, il convient de prendre une mesure sur ce passage étroit. Pourquoi ne pas donner une priorité aux véhicules montants ? Les conseillers sont d'accord pour alterner la circulation avec une priorité à ceux qui montent le chemin du Pic. La signalisation (un panneau d'interdiction en haut du chemin, un panneau d'autorisation en bas) sera mise en place.

**Gestion du Personnel :** Michel PETIT

Ce point a été traité avec les formations dispensées. Rien de particulier n'est à signaler.

**Travaux :** Corentin JEGUN

Le maire donne la parole à Corentin. Il convient maintenant, avant le début de l'investissement voirie de la CCAA, le busage du fossé du chemin de Bernichou. Il faut se renseigner sur le démarrage des travaux d'investissement voirie de la CCAA pour que le busage soit fait avant.

**Loisirs – Culture – Tourisme :** Nathalie HARDUYA

Une réunion a eu lieu le mardi 6 mai 2025 avec le président du Syndicat des Vins, Eric FITAN. Il s'agit d'organiser la journée du trail du Saint Mont, le samedi 30 août 2025. Le maire projette les éléments à traiter au niveau communal.

Tout d'abord, il s'agira d'interdire le samedi 30 août 2025 la circulation sur la route de Corneillan du 199 au 1000. Puis, vu les traversées de route, cette même route de Corneillan sera limitée à 10 km/h toute la journée.

Dans un second temps, sont projetés le circuit global (de Saint-Mont à Aurensan, puis le circuit saint-montais.

## **8) Questions diverses**

**Déploiement de la fibre**

Une réunion publique a été organisée par Gers Numérique le mercredi 30 avril au matin, salle du foyer. Des personnes sont venues pour résoudre leur problème.

**Lettre d'une personne concernant des nuisances**

Au niveau d'un quartier, une locataire se plaint des aboiements incessants des chiens de la voisine. Il s'agit d'un problème de voisinage. Le maire va alerter la gendarmerie pour trouver une solution.

**Avis sur la modification du plan de réaménagement de la carrière :**

Une carte est envoyée par Nexstone pour un avis concernant le changement dans le réaménagement de la carrière. Le document est projeté. Les conseillers donnent leur avis. La majorité opte pour un avis favorable.

**Stationnement sur la place du multiservice :**

Un bus a élu domicile depuis plus d'une semaine sur cette place bloquant notamment l'accès des poids lourds. Il convient de trouver une solution pour limiter le temps de stationnement, même si aujourd'hui le propriétaire est connu. Une fois ce bus aménagé, il conviendra de voir si le stationnement doit être limité à 24 heures, 48 heures ou 72 heures.

**Ronde de l'Isard**

La journée de départ est prévue le 21 mai 2025. Il s'agit de faire le point sur l'organisation. Des consignes ont été données lors de la venue de l'équipe. Il convient de planifier l'aménagement du site de départ. Le mardi précédent la course, les employés communaux descendront 50 barrières, les éléments de la scène et mettront en place 150 places au foyer. Puis les bénévoles

se donnent rendez-vous à 19h00 pour monter la scène.

Dans un second temps, le maire projette une invitation pour assister en V.I.P. à une étape de cette ronde de l'Isard. Aucun conseiller ne semble intéressé. Il sera proposé cette journée aux conseillers absents.

**Prochain conseil municipal :**

Le maire propose la date du mercredi 18 ou 25 juin 2025. En fait la date du prochain conseil municipal avait déjà été arrêtée. Il s'agit du mardi 10 juin 2025 puisque le maire est absent le mercredi 11 juin 2025. Le dernier conseil municipal avant la trêve estivale aura lieu le mercredi 9 juillet 2025.

**Questions diverses :**

La parole est donnée aux conseillers. Il n'y a pas de questions diverses.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45 (vingt-deux heures et trente-cinq minutes).

## MARDI 10 JUIN 2025

### 1) Modification des statuts de Territoire Energies du Gers

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre portant création de la commune nouvelle, Cap d'Astarac ;

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts et portant changement de dénomination du Syndicat Départemental d'Energies du Gers en Territoire d'Energie du Gers,

Territoire d'Energie du Gers rappelle que la commune de Monbardou appartient conformément à l'article 5.1 des statuts de Territoire d'Energie du Gers au Secteur Intercommunal d'Energie (SIE) des Vallées de la Gimone et de l'Arrats, Territoire d'Energie du Gers rappelle que les communes de Sarcos, Cabas-Loumassès et Saint-Blancard appartiennent conformément à l'article 5.1 des statuts de Territoire d'Energie du Gers au SIE de Masseube.

Or ces quatre communes ont fusionné en une commune nouvelle « Cap d'Astarac ». Il conviendra donc d'affecter cette commune nouvelle à un Secteur Intercommunal d'Energie dans le cadre du projet de statut afin de lever toute ambiguïté lors du prochain renouvellement des instances du syndicat Territoire d'Energie du Gers. Il est proposé de l'affecter au Secteur Intercommunal d'Energie de Masseube.

Par la même occasion, Territoire d'Energie du Gers propose d'actualiser l'article 7 en intégrant les modifications réglementaires sur la fiscalité de l'électricité avec une référence sur la part communale de l'accise sur l'électricité en lieu et place de la taxe.

Monsieur le Maire propose d'approuver la réforme statutaire intégrant ces propositions et la soumet au vote.

Après débat et vote le **conseil municipal** décide d'approuver, à l'unanimité, la modification statutaire annexée à la présente délibération.

### 2) Composition du conseil communautaire Armagnac Adour après les élections de mars 2026

M. le Maire expose l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux y compris dans l'hypothèse où ils souhaitent conserver l'actuelle répartition.

L'article 5211-6-1 du CGCT prévoit deux possibilités pour déterminer le nombre de sièges du conseil communautaire et leur répartition entre commune membre.

Lors de la séance du conseil communautaire de la CCAA du 19 mai 2025, M. le Président a présenté les deux possibilités de répartition des sièges :

# En direct du conseil municipal (suite)

\* Répartition par accord local (maximum 45 sièges)

\* Répartition de droit commun (39 sièges)

La Communauté de Communes Armagnac Adour (CCAA) compte actuellement 45 sièges qui ont été répartis selon un accord local pour les 24 communes.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 2025-037 du conseil communautaire du 19/05/2025 qui a adopté à l'unanimité la répartition par accord local.

Le nombre de siège est donc réparti comme suit :

RISCLE	10	LOUSSOUSDEBAT	1
AIGNAN	4	MAULICHERES	1
VIELLA	3	CAUMONT	1
SAINT-GERME	3	TARSAC	1
SAINT-MONT	2	GOUX	1
LELIN-LAPUJOLLE	2	LABARTHETE	1
SARRAGACHIES	2	MAUMUSSON	1
TERMES AC	2	FUSTEROUAU	1
CAHUZAC / ADOUR	2	SABAZAN	1
AVERON-BERGELLE	1	POUYDRAGUIN	1
BOUZON-GELLEN.	1	VERLUS	1
MARGOUËT	1	CASTELNAVET	1

Cette répartition entraîne des changements :

Perte de 1 siège pour la commune de Bouzon-Gellenave

Augmentation de 1 siège pour la commune de Termes d'Armagnac

Le nombre de suppléants reste inchangé à 15 (1 suppléant pour les communes disposant d'un seul siège).

Soit un total de 45 sièges pour la CCAA

Puis le Maire reprend l'article 5211-6-1 du CGCT : cet accord local doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population totale de l'EPCI ou par les 2/3 des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale. Cette majorité devra également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

Après avoir écouté l'exposé de M. le Maire, les conseillers municipaux décident d'adopter la répartition des sièges de conseillers communautaires par accord local (telle que présentée ci-dessus) à l'unanimité.

## 3) Préparation de la fête locale des 20, 21, 22 et 23 juin 2025

Le maire, Michel PETIT, souhaite faire le point sur les actions à mener pour préparer le village à ces journées de fête.

Normalement, les deux employés communaux regrouperont leurs jours sur mercredi, jeudi et vendredi la semaine du 16 au 21 juin 2025, puis lundi, mardi et mercredi du 23 au 27 juin 2025, avant de reprendre le rythme normal.

Puis il donne la parole aux conseillers. Murielle se propose d'acheter l'apéritif pour le dimanche de la fête, apéritif offert aux villageois mais aussi aux invités des autres communes (maires, adjoints, conseillers ...). Le maire rappelle que les Echos de l'Adour seront présents.

Le village sera fauché puisque Christian a la confirmation que l'entrepreneur interviendra dès le lundi 16 juin 2025 sur toute la commune.

## 4) Compte-rendu du conseil communautaire du 19 mai 2025

Le maire relate aux conseillers le conseil communautaire qui s'est déroulé à Termes d'Armagnac le 19 mai 2025. Il commente les points de l'ordre du jour :

### **Administration générale :**

Application des règles relatives à la recomposition du conseil communautaire l'année précédant celle du renouvellement

général des conseils municipaux

### **Loisirs, Culture, Tourisme :**

Programme culturel 2025

Modification des tarifs d'inscription à l'école de musique

### **Personnel :**

Modification du tableau des emplois : création emploi de professeur de musique

### **Développement économique :**

Réseau Initiative Gers : convention de partenariat 2026-2028

### **Questions diverses**

## 5) Démission d'un employé communal

Le maire projette la lettre de démission de Franck BEHAR qui souhaite démissionner de la fonction publique territoriale et être radié des cadres de la commune de Saint-Mont.

C'est un choix personnel que le maire ne souhaite pas commenter, puisqu'après un appel téléphonique, Franck BEHAR lui a dit avoir trouvé sa voie ailleurs. Il a donc fait l'arrêté prenant effet au lendemain de la lettre, soit le 28 mai 2025. Cet arrêté a été envoyé à l'intéressé, au Cnetre de Gestion 32, mis sur la plateforme de la Préfecture et envoyé au service comptable de Mirande.

## 6) Travaux au sein du village :

### **Busage du chemin de Bernichou :**

Le maire, souhaite qu'une date soit choisie pour les travaux en régie car l'investissement sur cette voie va commencer. Corentin (absent) propose par message le week-end des 19 et 20 juillet 2025. Le maire demande, puisque c'est Acchini qui a l'investissement voirie de la CCAA et qui doit refaire cette route, s'il est possible de trouver un accord sur son devis car cette route est programmée pour le mois de Juin. Christian doit s'en occuper.

### **Aménagement paysager :**

Il fallait recontacter l'entreprise SOULES pour le démarrage des travaux. Le maire a pu joindre un des responsables. Le chantier est acté. Les premiers travaux (arrachage, débroussaillage ...) seront faits ce mois-ci et les travaux de plantation, à l'automne, soit en octobre ou novembre.

### **Rue de l'église :**

Les fouilles sont enfin programmées. Elles démarrent après le 7 juillet 2025. Il faudra voir le temps qu'elles prennent. Le chantier pour la réfection de la voie est prévu en octobre.

## 7) Points sur les commissions

### **Budget et Finances :** Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point sera abordé au dernier conseil municipal avant la trêve estivale. Il sera question de faire le point sur les finances à mi-année et d'étudier le document budgétaire envoyé par monsieur Pambrun. Murielle souhaite aussi que pour ce point budgétaire les travaux de busage du chemin de Bernichou soient estimés.

### **Embellissement et protection du cadre de vie :** Présidente – Coralie CANTAU

Coralie fait le point sur les plantations. Il convient de passer aux plantations d'été. Les fleurs seront livrées le mercredi 11 juin 2025 par les employés communaux. Coralie les plantera avec des petites mains de Saint-Mont. De plus, elle rappelle que des pots doivent être changés. Nathalie lui dit qu'il y a une possibilité d'achat dans une fabrique du pays basque.

Le maire propose d'annuler la participation au concours des villages fleuris puisque tous les travaux paysagers ne seront pas terminés.

### **Prévention des risques :** Présidente – Christine BOUEILH

Christine est absente, il faut faire le point sur les panneaux du village pour le chemin du Pic. Christian va s'en occuper.

### **Gestion du Personnel :** Michel PETIT

Ce point a été traité avec la démission d'un

# En direct du conseil municipal (suite)

employé communal et la programmation des journées de travail avant et après la fête. Christian signale aussi que les employés prennent leurs congés en décalé ce qui assurera l'arrosage des fleurs cet été.

**Travaux :** Corentin JEGUN

Ce point a été traité dans le cadre de l'ordre du jour. Mais il conviendra de refaire le point sur les petits travaux du village.

**Loisirs – Culture – Tourisme :** Nathalie HARDUYA

Il est fait un rapide compte-rendu du départ de la Ronde de l'Isard. L'objectif a été atteint. Il reste maintenant à se concerter pour la suite à donner.

Nathalie essaie de voir si le chemin de randonnée est prêt pour la fête puisqu'il y a une marche le lundi.

Elle a apporté des affiches pour le Trail de Saint-Mont.

Enfin, dernier point, tout le monde donne son accord pour le prêt de grilles d'exposition aux Charmettes.

## 8) Questions diverses

**Convention avec la compagnie d'assurances AXA :**

M. le Maire relate l'entretien avec la conseillère d'AXA assurances Céline CABANAL, de Nogaro.

Il s'agit de contractualiser entre la commune et la compagnie d'assurances pour des assurances prises par les habitants de la commune. La commune ne doit ni proposer ni expliquer les contrats. Le seul engagement de la commune est la mise à disposition de la salle des fêtes pour des réunions d'information publiques et d'en informer les habitants.

Cette convention permettra d'obtenir des contrats d'assurance avec des réductions entre 10 et 20%.

Les habitants déjà titulaires d'un contrat d'assurances AXA pourront bénéficier de cette réduction dès la signature de la convention.

Après avoir écouté l'exposé de M. le Maire, les conseillers municipaux décident d'autoriser monsieur le maire à signer la convention telle qu'elle leur a été présentée et qui se trouve annexée à la présente délibération.

**Prochain conseil municipal :**

Le maire propose la date du mardi 8 juillet 2025.

**Questions diverses :**

La parole est donnée aux conseillers. Il n'y a pas de questions diverses.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures et quarante-cinq minutes.

**MARDI 8 JUILLET 2025**

### 1) Exécution budgétaire à mi-année

La maire donne la parole à l'adjointe chargée des finances, Murielle RIGAUD. Celle-ci projette le tableau de l'exécution budgétaire à mi-année.

Pour le budget principal :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Désignation	Budget 2025	Réalisé à mi-année
011	Charges à caractère général	81 666,42	46 588,76
012	Charges de personnel	67 255,00	34 731,32
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion	54 810,00	39 781,31
66	Charges financières	3 776,09	3 476,08
023	Virement à la section d'inv.	104 203,22	0,00
042	Opérations d'ordre	0,00	0,00
	<b>Total Général</b>	<b>311 710,73</b>	<b>124 577,47</b>

18

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Cha p	Désignation	Budget 2025	Réalisé à mi-année
013	Atténuations de charges	300,00	0,00
70	Produits des services,	4 150,00	3 691,00
73	Impôts et taxes	22 924,94	5 662,47
731	Impôts et taxes	108 621,00	53 472,00
74	Dotations, subventions et ..	62 504,16	38 813,24
75	Autres produits de gestion	20 630,00	9 129,67
76	Produits financiers	30,00	0,00
77	Produits spécifiques	160,22	160,22
002	Excédent de fonctionnement	92 390,41	0,00
042	Opérations d'ordre	0,00	0,00
	<b>Total Général</b>	<b>311 710,73</b>	<b>110 928,60</b>

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Cha	Désignation	Budget 2025	Réalisé à mi-année
10	Dotations, fonds divers	0,00	0,00
13	Dotations d'équipements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	16 465,24	16 465,24
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement	80 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	117 315,10	3 238,65
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	21 360,31	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de tranS.	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
		<b>235 140,65</b>	<b>19 703,89</b>

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ch	Désignation	Budget 2025	Réalisé à mi-année
10	Dotations, fonds divers	30 937,43	21 360,61
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	100 000,00	0,00
27	Autres immobilisations fin.	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement	0,00	0,00
021	Virement de la section de foncti.	104 203,22	0,00
024	Produits des cessions d'immo	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transf	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
		<b>235 140,65</b>	<b>21 360,61</b>

Le maire fait remarquer que les 99.700 € du prêt (16) existent bien en trésorerie mais pas en exécution budgétaire car il faut joindre au titre le tableau d'amortissement de l'emprunt. Le Crédit Agricole doit l'envoyer.

Le budget photovoltaïque est rapidement évoqué. Il est présenté mais ne présente aucune particularité. C'est un petit budget qui devrait être fondu dans le budget principal.

# En direct du conseil municipal (fin)

Le maire signale que vu le manque de trésorerie (il y a 1.695,49 €) la location des toitures (1.950,00 €) n'a pu être mandatée. Ce sera pour 2026.

## 2) Délibération pour fonds de concours à la C.C.A.A.

M. le Maire rappelle que la commune a décidé un investissement voirie en 2025 hors de l'enveloppe habituelle. Il s'agit de refaire entièrement la rue de l'église et les voies communales fortement dégradées. Pour l'instant la réfection de la rue de l'église est évaluée à 109.253,16 €. Mais des fouilles assurées par l'INRAP et le résultat de ces fouilles peuvent modifier le devis initial. De plus la commune a transféré 16,298 km de voirie avec un transfert de 2.000 € par kilomètre dont l'investissement représente 75%. C'est donc sur les voies communales à réparer une somme de 24.297 €, d'où un investissement total de 135.000 € environ, et suivant les résultats des fouilles. L'opération « Rue de l'église » bénéficie d'une DETR de 30%, soit 27.000 €.

Il présente au conseil la règle du fonds de concours qui consiste à financer la CCAA par une dépense d'investissement pour cette opération 2025 de voirie en 2041511.

Montant HT de l'opération – Subventions à percevoir

2

La première estimation fait apparaître un montant de 90.000 € HT soit une participation de la commune de 45.000 €.

Après avoir écouté l'exposé de M. le Maire, les conseillers municipaux décident d'autoriser monsieur le maire à signer la convention pour fonds de concours qui sera présentée avec le montant définitif par la C.C.A.A.

## 3) Permanence d'été pour les élus

Une mise au point est faite sur les congés d'été du personnel :

Mathieu : du 14 au 20 juillet et du 25 août au 5 septembre

Jérôme : du 4 au 15 juillet, les 24 et 25 juillet et du 31 juillet au 15 août

Anne-Marie : 28 juillet au 17 août

Méryl : du 4 au 18 août 2025

Puis, il convient de voir quels élus sont disponibles les mardi, jeudi et vendredi après-midi pour les ouvertures de mairie. Murielle annonce sa semaine de congé, Christian ne sera pas là début septembre et Christine travaille tout l'été. Le maire sera disponible et ouvrira la mairie du 4 au 18 août (absence de la secrétaire).

La parole est donnée aux conseillers.

## 4) Problèmes sur le village

Le maire relate des incidents qui se sont déroulés depuis le dernier conseil municipal :

Intervention de la gendarmerie dans un quartier

Accidents fréquents d'un habitant

Accueil d'une personne sans logement

Il laisse les conseillers commenter chaque point et avec l'accord du conseil ne mentionnera aucun nom et aucun détail.

## 5) Climatisation de la mairie

La conception architecturale de la mairie est telle que le bâtiment n'est pas adapté à la canicule. Pour cela, une étude doit être lancée pour climatiser le bâtiment en se posant la question :

Climatisation uniquement pour l'été

Climatisation réversible (chauffage en hiver, rafraîchissement en été)

Le débat est ouvert. Des devis vont être demandés pour une climatisation simple de la salle de la mairie (pas celle du conseil).

## 5) Compte-rendu du conseil communautaire du 7 juillet 2025

Le maire commente chaque point de l'ordre du jour du conseil communautaire qui s'est déroulé le lundi 7 juillet 2025, salle de réunion de la CCAA à Riscle.

### **Finances :**

Convention relative au versement d'un fonds de concours d'une commune vers un EPCI

Créances admises en non valeurs – 197.61 €

### **Urbanisme :**

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

### **Personnel :**

Modification du tableau des emplois :

Modification de la durée hebdomadaire d'un agent de restauration

Création emplois d'éducateur de jeunes enfants et d'auxiliaire de puériculture

Modification de fonctions de responsable RPE (Relais Petite Enfance)

Recrutement d'un agent contractuel à durée déterminée : directeur multi sites établissement du jeune enfant conformément aux dispositions de l'article L.332-8.3° du code général de la fonction publique

### **Voirie :**

Avenant au marché pour la restructuration du pont

du Cabanon à AIGNAN / LOUSSOUS-DEBAT

Attribution du marché pour la réhabilitation du pont du football à RISCLE

### **Questions diverses**

Il profite aussi de ce moment d'échange pour évoquer le statut de la C.C.A.A. comme territoire vulnérable au niveau de la santé.

## 6) Vide-grenier du 27 juillet 2025

Il s'agit de voir quelles incidences à l'organisation de cette manifestation par le Foyer Rural. Il s'agit surtout de lister les arrêtés qui doivent être pris. Ces derniers seront pris rapidement.

## 7) Points sur les commissions

**Budget et Finances :** Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été abordé à l'ordre du jour (point n° 1)

**Embellissement et protection du cadre de vie :** Présidente – Coralie CANTAU

Coralie fait le point sur les plantations. Il convient de se fixer des « corvées » pour les journées sans employés communaux. Elle propose d'adresser une liste de ces jours-là.

**Prévention des risques :** Présidente – Christine BOUEILH

Christine ne signale pas de problèmes particuliers

**Gestion du Personnel :** Michel PETIT

Ce point a été évoqué pour les permanences d'été.

**Travaux :** Corentin JEGUN

Il faut refaire le point pour les travaux du village. Il s'agit surtout de buser le fossé du chemin de Bernichou. Le programme de réfection voirie est lancé par l'entreprise Acchini et ne peut être retardé.

**Loisirs – Culture – Tourisme :** Nathalie HARDUYA

Nathalie fait le point sur les réunions qui organisent les manifestations d'été : vide-grenier et trail. Il n'y a pas de sujet particulier.

## 8) Questions diverses

Une motion pour l'irrigation est adoptée à l'unanimité.

Pas de travaux ENEDIS pour le local « Pétanque »

Le prochain conseil est fixé au 17 septembre 2025.

La séance est levée à 22h45.

# A vos agendas!

Date	Qui	Où	Thème
28 septembre	Foyer Rural	Escalans	Journée remerciements
26 octobre	Joyeux Compagnons	Foyer	Loto
21 novembre	Joyeux Compagnons	Foyer	Concours de belote
13 décembre	Joyeux Compagnons	Foyer	Goûter de Noël

## INFORMATION IMPORTANTE :

Le Petit Saint-Montais est la revue trimestrielle des habitants du village et des adhérents du Foyer Rural. Toutes les associations sont les bienvenues pour partager leurs informations (joyeux compagnons, pétanque, pêche, chasse) ainsi que la municipalité, les entreprises locales ... Toutefois, une règle essentielle guide la publication des articles et surtout des photos : le respect des personnes (droit à l'image) et de la propriété privée (accord des propriétaires indispensable). Le comité de rédaction se réserve le droit de ne pas accepter de publier des articles contrevenant à cette règle.



## Vous voulez louer le foyer de Saint-Mont...

Carte du foyer : 5€ par personne à partir de 16 ans.

Les prix de la location sont :

- ⇒ Saint-montais cotisant : gratuit
- ⇒ Saint-montais non cotisant : 50€ la journée
- ⇒ Hors Saint-Montais : 100€ la journée

Une caution de **200€** est demandée à tous ainsi qu'une location de **10€** pour 50 couverts complets si besoin.

**Attention au tapage nocturne et au respect du voisinage !**

**Réservations:** Corentin JEGUN 06.47.67.68.94 (appel ou sms)

## Le petit Saint-Montais

est la revue du

Foyer Rural de Saint-Mont

Directrices de publication:

Christine BOUEILH, Coralie CANTAU

et Chantal PETIT

Tel: 06.78.37.60.12 ou 06.75.87.82.10

chantal.petit32@orange.fr

Imprimerie spéciale: Mairie de Saint-Mont. *Ne pas jeter sur la voie publique*

Photos: Christine BOUEILH, Marie-Laure MOULIE, Josette COURTADE, Chantal PETIT, Coralie CANTAU, Isabelle LABRUFFE., Fabrice COURTADE, Aline DUBOS, Lydie LACAZE, Emeline GURY...